



Toulouse, le 27 avril 2018

A l'attention de
Madame Carole DELGA - Présidente de Région
Monsieur Pascal MAILHOS - Préfet de Région

Objet : Contribution partagée du réseau des territoires forestiers et des Collectivités forestières dans le cadre de l'élaboration du contrat de filière forêt-bois et du Programme Régional Forêt Bois

Réf. : UR/2018/70

Madame la Présidente,
Monsieur le Préfet,

Conformément au courrier que nous vous avons adressé en novembre 2017, nous nous permettons de revenir vers vous pour vous transmettre la contribution partagée des élus du réseau des territoires forestiers et des Collectivités forestières de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée.

Le réseau des territoires forestiers regroupe l'ensemble des territoires d'Occitanie développant une stratégie / un projet de territoire prenant en compte le développement de la filière forêt/bois : territoires de Chartes forestières, mais aussi PETR, Parc Naturel Régional, Pays, etc. Ce réseau représente 1,1 million d'habitants, 1 600 communes, 37 % de la surface régionale et 58 % de la surface forestière régionale.

Afin de contribuer à l'avenir de la filière forêt-bois à l'échelle régionale par l'élaboration de politiques sectorielles (Programme Régional de la Forêt et du Bois et le contrat de filière), et de politiques transversales (SRADDET notamment), les territoires ont décidé de s'unir et de confier à l'Union régionale des Collectivités forestières (animatrice du réseau depuis plusieurs années) le fait de les représenter auprès des diverses instances forestières régionales. C'est à ce titre que nous vous adressons cette contribution.

Nous attirons votre attention sur l'importance de placer les territoires au cœur des futures politiques forestières régionales et ainsi contribuer au développement d'un tissu industriel et artisanal performant. A ce jour, les élus regrettent que les territoires ne soient pas suffisamment pris en compte dans l'élaboration du PRFB et du contrat de filière.



En effet, il est indispensable de tenir compte des spécificités de chaque territoire pour un développement équilibré de la Région Occitanie (contexte topographie et pédoclimatique, réseau de desserte, ressource disponible, filière de niche, etc.). Seule, la somme des actions locales et industrielles permettra de développer la filière forêt-bois régionale sur le long terme.

Nous vous invitons à prendre connaissance de cette contribution et nous tenons, élus des territoires et des Collectivités forestières, à votre disposition pour échanger sur ces différents points.

Nous vous prions, Madame la Présidente de Région et Monsieur le Préfet de Région, d'agréer nos salutations distinguées.

**Le Président des
Collectivités forestières Occitanie**



Francis CROS

**L'élue référent démarches territoriales
aux Collectivités forestières Occitanie**



Daniel BAUX

En copie :

Monsieur Vincent LABARTHE, Vice-Président Régional en charge de la forêt

Monsieur Bernard PLANO, Conseiller Régional

Monsieur Pascal AUGIER, Directeur régional de la DRAAF

Madame Emmanuelle LAGANIER, Directrice de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

En pièce jointe :

- Contribution partagée du réseau des territoires forestiers et des Collectivités forestières dans le cadre de l'élaboration du contrat de filière forêt-bois et du Programme Régional Forêt-Bois